

PRÉFECTURE DE SAÔNE-ET-LOIRE AUTONISATION ENVIRONNEMENTALE DE LA LOI SUR L'EAU - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PREALABLE A LA DEMANDE D'AUTORISATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU RELATIVE A LA MISE A 2X2 VOIES DE LA RCEA/RN79, TRONÇON LA CHAPPELLE-DU-MONT-DE-FRANCE

Pétitionnaire : direction régionale de l'Environnement, du Développement et du Logement Bourgogne-Franche-Comté (DREAL), TEMIS-technologie scientifique et technique - 17F rue Alain Savary - 25005 Besançon.

Objet de la demande : L'opération consistant en : - la mise à 2x2 voies de la portion de la RN79 située entre les PK 45+625 et 49+280 sur les communes de Dampierre-les-Ormes, La Chapelle-du-Mont-de-France et Trivy sur 4 km ;

à la réalisation de réseaux de collecte et de rejet des eaux.

Le dossier comprend l'étude d'impact relative au dossier de déclaration d'utilité publique.

L'ensemble des caractéristiques de l'opération figure dans le dossier établi par le pétitionnaire et déposé en mairie de Trivy, Dampierre-les-Ormes et La Chapelle-du-Mont-de-France.

Des informations complémentaires concernant le projet peuvent être sollicitées auprès de M. Pierre VEDEL, chef de projet à la DREAL Bourgogne-Franche-Comté (piere.vedel@developpement-durable.gouv.fr, tél : 03 45 83 21 06).

Durée de l'enquête : Pendant 32 jours, du mercredi 24 avril 2019 au samedi 25 mai 2019 à midi.

Lieu d'affichage de l'avis : Dans les communes de Trivy, Dampierre-les-Ormes, La Chapelle-du-Mont-de-France et sur les lieux du site.

L'avis d'enquête est publié sur le site internet de la préfecture et sur le site internet des mairies concernées.

Un accès gratuit au dossier sera également garanti par un poste informatique, disponible pendant toute la durée de l'enquête, à la préfecture de Saône-et-Loire, bureau de la réglementation et des élections, aux jours et heures d'ouverture habituels (du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h).

Les personnes intéressées pourront éventuellement consigner leurs observations sur le registre d'enquête déposé à cet effet.

Les observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur au moyen de Trivy ou par voie électronique (pref-proc-env@saone-et-loire.gouv.fr) avant la fin du délai d'enquête.

Commissaire-enquêteur chargé du déroulement de l'enquête : M. BÉHAULT sera présent les : - mardi 24 avril 2019 de 9 h à 12 h à la mairie de Trivy ;

- mardi 7 mai 2019 de 14 h à 17 h à la mairie de Dampierre-les-Ormes ;

- vendredi 17 mai 2019 de 14 h à 17 h à la mairie de La Chapelle-du-Mont-de-France ;

- samedi 25 mai 2019 de 9 h à 12 h à la mairie de Trivy

pour recevoir éventuellement les observations orales et portées aux registres des personnes concernées.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête en mairies de Trivy, Dampierre-les-Ormes, La Chapelle-du-Mont-de-France et en préfecture de Saône-et-Loire, bureau de la réglementation et des élections, aux heures normales d'ouverture des bureaux, du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur.

Ces éléments seront également publiés sur le site internet des services de l'Etat de Saône-et-Loire.

La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation ou un refus des travaux sollicités.

CYRANAM

CYRANAM, SAS en liquidation, au capital social de 5.000 euros, siège social : 785 route de la Vallée 71610 Hérissey, RCS 897 016 RCS Chalons sur Saône. Aux termes de l'AGO des associés du 31/10/2018, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, dorénavant quibus au liquidateur le déchargé de son mandat, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation avec effet au 31/10/2018. Les comptes de la liquidation seront déposés au RCS de Chalons-sur-Saône.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENTRE SAÔNE ET GROSNE

PRÉFECTURE DE SAÔNE-ET-LOIRE AUTONISATION ENVIRONNEMENTALE AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU Avis d'enquête publique

Pétitionnaire : Mairie de Bourbon-Lancy, place de la mairie, 71140 Bourbon-Lancy. Objet de la demande : Demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau de réaliser les travaux de protection des champs captants, de leurs ouvrages et de raccordement au réseau d'alimentation en eau potable sur la commune de Bourbon-Lancy.

L'ensemble des caractéristiques de l'opération figure dans le dossier établi par le pétitionnaire et déposé en mairie de Bourbon-Lancy.

Des informations complémentaires concernant le projet peuvent être sollicitées auprès de M. Stéphane MARCIANDIEU, maître d'œuvre, SAFFEGE (stephanemarciandieu@sa.com, tél : 04 73 19 63 00).

Lieu d'affichage de l'avis : Dans la commune de Bourbon-Lancy et sur les lieux du site.

L'avis d'enquête est publié sur le site internet de la préfecture et sur le site internet de la mairie de Bourbon-Lancy.

Un accès gratuit au dossier sera également garanti par un poste informatique, disponible pendant toute la durée de l'enquête, à la mairie de Bourbon-Lancy, aux jours et heures d'ouverture habituels.

Les personnes intéressées pourront éventuellement consigner leurs observations sur le registre d'enquête déposé à cet effet.

Commissaire-enquêteur chargé du déroulement de l'enquête : M. PIGNON sera présent à la mairie de Bourbon-Lancy les : - mardi 23 avril 2019 de 9 h à 12 h ;

- mercredi 10 mai 2019 de 14 h à 17 h ;

- vendredi 24 mai 2019 de 14 h 30 à 17 h 30.

pour recevoir éventuellement les observations orales et portées aux registres des personnes concernées.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête en mairie de Bourbon-Lancy et en préfecture de Saône-et-Loire, bureau de la réglementation et des élections, aux heures normales d'ouverture des bureaux, du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur.

Ces éléments seront également publiés sur le site internet des services de l'Etat de Saône-et-Loire.

La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation ou un refus des travaux sollicités.

COMMUNE D'AUTUN

INSTALLATION DU DROIT DE PREEMPTION SUR FONDS ARTISANAUX, FONDS DE COMMERCE ET BAUX COMMERCIAUX

Conformément à l'article L.214-1 du code de l'urbanisme et par délibération du 25 mars 2019, le conseil municipal a décidé de définir un périmètre de sauvegarde de proximité et de l'artisanat de proximité et d'instituer au sein de ce périmètre un droit de préemption sur les fonds artisanaux, fonds de commerce et baux commerciaux, ainsi que sur les terrains portant ou destinés à porter des commerces d'une surface de vente comprise entre 300 et 1.000 m². La décision est consultable en mairie d'Autun.

CONSTITUTION

Le 19/04/2019 a été constituée SAFI GIBS RENOVATION, 650 Chemin du Volonté 71550 CHARNAY LES MACON, au capital de 1 000 €, d'une durée de 99 ans. Objet: contractant général et assistance administrative liée. Assistance à maîtrise d'œuvre. Marchand de biens immobiliers. Étude et réalisation de permis de construire (compétence architecte). Gérance: M. Imad BEN SDIRA, Mme Géraldine BEN SDIRA demeurant 665 Chemin du Volonté / 71550 CHARNAY LES MACON. Inscription au RCS de MACON. La Gérance

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENTRE SAÔNE ET GROSNE

AVIS AU PUBLIC Par arrêté du 18 avril 2019, le président de la Communauté de Communes Entre Saône et Grosne a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme de Sennecey-le-Grand.

La personne responsable de la modification n° 03 du PLU de Sennecey-le-Grand est la Communauté de Communes Entre Saône et Grosne représentée par son président M. Jean Claude BÉCOUSSE et dont le siège administratif est situé 30 Rue des Mûriers - 71240 Sennecey-le-Grand.

Le dossier de l'enquête publique, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Entre Saône et Grosne sera approuvé à l'issue de l'approbation de la modification n° 3 du plan local d'urbanisme de Sennecey-le-Grand, éventuellement modifiée pour tenir compte des résultats de l'enquête publique.

A cet effet, M. Bernard PLET a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par M. le président du tribunal administratif de Dijon.

L'enquête se déroulera à la mairie de Sennecey-le-Grand et à la Maison des Services au Public à Sennecey-le-Grand du lundi 13 mai 2019 à 9 h 00 au vendredi 14 juin 2019 à 17 h 00, soit pendant 33 jours, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie et de la Maison des Services au Public, hors jours fériés.

M. le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public aux lieux, dates et horaires suivants : - lundi 13 mai 2019 de 9 h à 12 h à la Maison des Services au Public à Sennecey-le-Grand ;

- mercredi 22 mai 2019 de 14 h à 17 h à la Mairie de Sennecey-le-Grand, salle Vefaufant ;

- vendredi 07 juin 2019 de 9 h à 12 h à la Mairie de Sennecey-le-Grand, salle Vefaufant ;

- vendredi 14 juin 2019 de 14 h à 17 h à la Maison des Services au Public à Sennecey-le-Grand ainsi qu'à la maison des services au public à Sennecey-le-Grand pendant les jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

- mardi de Sennecey-le-Grand : lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30 ;

- mercredi de Sennecey-le-Grand : mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h ;

- jeudi de Sennecey-le-Grand : lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h ;

- vendredi de Sennecey-le-Grand : mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h ;

- samedi de Sennecey-le-Grand : lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h ;

- dimanche de Sennecey-le-Grand : lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h ;

- lundi de Sennecey-le-Grand : mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h ;

- mardi de Sennecey-le-Grand : lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h ;

- mercredi de Sennecey-le-Grand : mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h ;

- jeudi de Sennecey-le-Grand : lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h ;

- vendredi de Sennecey-le-Grand : mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h ;

- samedi de Sennecey-le-Grand : lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h ;

- dimanche de Sennecey-le-Grand : lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h ;

- lundi de Sennecey-le-Grand : mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h ;

- mardi de Sennecey-le-Grand : lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h ;

Logo SAFER Bourgogne-Franche-Comté et titre APPEL À CANDIDATURES

SAINT-YAN : Parcelles de terres, prés occupés et bois libre. Priorité sera donnée au maintien du fermier en place. 4 ha 46 a 10 ca - Le quartier AN-32-33-34-35 - Le vigneron AN-24-25 Classement urbanisme : FNUI

GOURDON : Maisons d'habitation, bâtiments d'exploitation et prés attenants libres au 11/11/2019. La vente s'accompagne de 16 ha 50 a de localions

7 ha 37 a 93 ca - Champ de montclouchot: B-148-149 - Grands terroirs: B-140 - La molesse: B-137(2)(P) - Les combeas: B-138-146-147 - Marmois: B-148-499

SAINT-AMOUR-BELLEVUE : Vigne en AOC Saint Amour avec récolte libre

SAINT-SERNIN-DU-PLAIN : Terres et friches libres

SAINT-VERAND : Terre à vigne libre

Les personnes intéressées doivent manifester leur candidature par écrit au plus tard le 13/05/2019 à

SAFER Bourgogne-Franche-Comté, Maison de l'Agriculture, 59 rue du 18 mars 1962, CS 70510, 71010 Micon Cedex. Tél: 03-85-29-35-40

SC JLB INVEST

Avia est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : - Forme : société civile.

SARL HOLDING THIBERT

Avia est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : - Durée : 99 ans.

FIDAL

SARL BHV

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 09/04/2019 avec effet au 15/04/2019, est constitué le Groupement Agricole d'Exploitation en Commun GAEFC 175, RCS de la Région Bourgogne-Franche-Comté n° 395 582 332 RCS Chalons sur Saône, évalue à 82.500 euros, soit un apport en nature d'un montant total de 162.500 euros.

Par arrêté ministériel du 27 décembre 2018, le tarif annuel est fixé à 4,16 € ht la ligne. Ce tarif ne peut faire l'objet d'aucune remise ou ristourne.